

MAERTERT-WASSERBÉLLEG



Commune
de MERTERT

Loi modifiée du 19 décembre 2008
Protection et Gestion des Eaux

AVIS de publication

Demande en Autorisation

En exécution des dispositions de l'article 24 § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la demande suivante a été adressée à l'Administration de la gestion de l'eau.

Objet de la demande :	Construction d'un parking à 5 étages
Lieu de l'exploitation :	P&R Mesenich, Wasserbillig
Demandeur :	Administration des Ponts et Chaussées
Date de la demande :	29 mai 2020

Le présent avis est affiché du 28 juillet 2020 au 12 août 2020 inclus de manière usuelle à la maison communale.

Wasserbillig, le 28 juillet 2020

Le Bourgmestre



Le Secrétaire